

Les informations recueillies dans ce document sont destinées à la constitution de votre dossier relatif au contrat de sécurisation professionnelle. Elles peuvent faire l'objet d'une communication aux autres organismes de protection sociale. Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez, auprès du Directeur de Pôle emploi, d'un droit d'accès et de rectification des informations à caractère personnel qui vous concernent. Le droit d'opposition ne s'applique pas au traitement Informatisé de ces données.



INFORMATION
POUR LE SALAIRE
ANNEXE
→ FICHE 1

Bulletin d'acceptation et réception du document de présentation du contrat de sécurisation professionnelle

- Vous devez remettre le réceptionné du document de présentation du contrat de sécurisation professionnelle (volet 2) dûment rempli à votre employeur dès réception des documents d'information.
- Que vous acceptiez ou que vous refusiez la proposition de contrat de sécurisation professionnelle, remettez à votre employeur le bulletin d'acceptation du contrat de sécurisation professionnelle dûment signé (volet 1) avant l'expiration du délai de réflexion.
- En cas d'acceptation du CSP, vous devez en outre remplir le volet 3 du présent document.
- En cas d'acceptation du CSP, fournir la copie de votre pièce d'identité ou du titre en tenant lieu (titre de séjour ...)

VOLET 1

A remplir par le salarié et à compléter par l'employeur qui le transmettra au Pôle emploi

Bulletin d'acceptation du contrat de sécurisation professionnelle

Je soussigné(e),

Nom du salarié PASTEL

Prénom(s) du salarié DYLAN

NIR 19 01 21 72 71 3 06 H 45

déclare, après avoir pris connaissance des informations contenues dans le document qui m'a été remis, accepter le contrat de sécurisation professionnelle et souhaite recevoir une demande d'allocation de sécurisation professionnelle.

Date de remise au salarié du document "Information pour le salarié", accompagné de cette fiche : 15 DEC 2024

Date de fin du délai de réflexion, 21 jours* après la remise des documents** : 26 DEC 2024

(ex : remise du document le 1^{er} septembre - Fin du délai de réflexion : le 22 septembre)

Je refuse le contrat de sécurisation professionnelle***

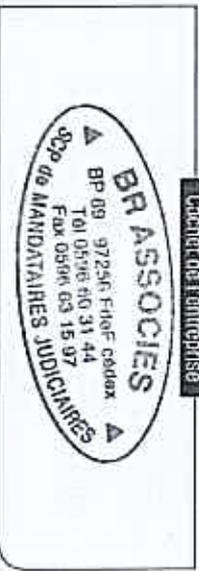
N° SIRET de l'entreprise : _____

Date et signature du salarié :

A Lausanne le 23/12/2024

Signature du salarié

Cachet de l'entreprise



- * Le délai de 21 jours court à compter du lendemain de la remise des documents. Pour les salariés dont le licenciement est soumis à autorisation, ce délai est prolongé jusqu'au lendemain de la date de notification à l'employeur de la décision de l'autorité administrative.
- ** Pour les salariés en congé de maternité, ce document peut être remis au plus tard au lendemain de la fin du congé de maternité légal.
- *** En cas de refus, merci d'adresser le présent bulletin à Pôle emploi.

CSP

Contrat de
Securisation
Professionnelle

INFORMATION
POUR LE SALARIÉ
ANNEXE
→ FICHE 1

Bulletin d'acceptation et réception du document de présentation du contrat de sécurisation professionnelle

À compléter en cas d'acceptation du CSP:

Ces éléments sont retournés avec une copie de la pièce d'identité ou du titre de séjour à l'employeur qui les transmettra au Pôle emploi.

VOLET 3

Bulletin d'acceptation du contrat de sécurisation professionnelle

Je soussigné(e),

Nom de naissance : PASTEL

Prénom : DYLAN

Nom d'usage : PASTEL

NIR : 11910172977213101614 ⁴⁵ ₂₄

Date de naissance : 09/12/1990

Lieu de naissance :

Marié(e)

Partenaire PACS

Concubin(e)

Célibataire

Veuf(ve)

Séparé(e)/Divorcé(e)

Enfants à charge : 0

Téléphone fixe : _____

Adresse mail : dylan.pastel@orange.com

Téléphone mobile : 06 96 86 11 61

Demeurant : Home sweet home - Pibole 97214

Hartinique

Déclare

- Être licencié pour motif économique ou suite à une liquidation ou un redressement judiciaire OUI NON
- Être bénéficiaire d'un contrat à durée indéterminée OUI NON
- Avoir exercé une activité salariée d'au moins 4 mois dans les mois précédents OUI NON
- Être physiquement apte à l'exercice d'un emploi OUI NON
- Avoir atteint l'âge légal de départ à la retraite (âge et nombre de trimestres) OUI NON
- Être bénéficiaire d'une retraite anticipée pour carrière longue, pour travailleur handicapé ou pour incapacité permanente OUI NON
- Être un salarié protégé OUI NON
- Être en congé maternité OUI NON

A Rivière - Pibole

le 23/12/2024

Signature du salarié

